

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 35 (1950)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de
crédit mutuel (Système Raiffeisen)



Paraît chaque mois.

Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex.
par centaine de sociétaires) : Fr. 2.50.
Abonnements facultatifs : Fr. 2.—.
Abonnements privés Fr. 3.—

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (H. Serex, sous-directeur) à St-Gall. Tél. (071) 2 73 81.

Impression : Imprimerie Fawer & Favre S. A., à Lausanne

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS

de la séance du Conseil d'administration de l'Union du 18 avril 1950.

1. Les formalités d'admission étant dûment remplies, les Caisses suivantes, récemment constituées, sont définitivement admises dans l'Union :

Oberrüti (Argovie),
Davos-Glaris, Davos-Monstein, Lantsch,
Ruschein, S. Antonio, Sta. Maria et Versam (Grisons),
Hergiswil (Lucerne),
Colombier (Neuchâtel),
Lüdingen (St-Gall),
Bosco-Gurin (Tessin),
Rotkreuz (Zoug).

13 fondations sont déjà intervenues en 1950 et l'Union compte à ce jour 904 caisses affiliées, disséminées sur le territoire des 22 cantons.

Le cap de la 9^e centaine de Caisses a été doublé par la création de la Caisse de Bosco-Gurin (Tessin). D'autres fondations sont encore imminentes. Le Conseil d'administration prend acte avec satisfaction de cette heureuse expansion.

2. Statuant sur les *crédits spéciaux* exigeant son prononcé, le Conseil, sur préavis de la direction et après étude approfondie de chaque cas, ratifie 14 demandes portant sur un montant total de Fr. 1 146 000.—.

3. La Direction de l'Office de revision donne connaissance des résultats définitifs des *comptes annuels des Caisses* pour 1949.

Grâce à la louable promptitude dont ont fait preuve les caissiers cette année encore, ces résultats étaient connus déjà le 15 mars. De réjouissants pro-

grès ont été de nouveau réalisés sur toute la ligne.

Les 11 fondations intervenues en cours d'année ont porté à 891 l'effectif des Caisses affiliées. Le nombre des sociétaires a atteint 92 000 (augmentation 2 225) et celui des déposants d'épargne 380 000 (augmentation environ 17 000). *La somme globale des bilans accuse une progression de 51 millions, soit près de 6 % et totalise ainsi 923 millions de francs.* Les dépôts d'épargne sont en augmentation de 29 millions et les obligations de 20 millions. D'autre part, les prêts hypothécaires ont augmenté de 32 millions ; ils atteignent ainsi 573 millions et représentent à eux seuls le 61 % de l'actif. Le bénéfice net global de 3,47 millions (3,2 a. p.) a porté les réserves à 38,5 millions. Les frais généraux, y compris les impôts, se montent à 3,9 millions soit à 0,4 % de la somme des bilans.

Ces nouveaux progrès sont des plus réjouissants et dignes de procurer une légitime satisfaction.

4. La direction de la Caisse centrale présente le *bilan au 31 mars 1950* et commente les évolutions intervenues au cours du premier trimestre de cette année. Ensuite de l'afflux de capitaux des Caisses affiliées et de l'augmentation des dépôts du public en caisse d'épargne et contre obligations, le bilan a augmenté de 2,5 millions et passe ainsi à 201,04 millions de francs. Les crédits utilisés par les Caisses affi-

liées ont rétrogradé de 1,6 million et s'inscrivent maintenant à 17,2 millions de francs. Le montant des prêts hypothécaires est resté inchangé à 66,7 millions. En revanche, le portefeuille des fonds publics et titres s'est amplifié de 6,6 millions et son volume est maintenant de 83 millions ce qui représente une augmentation manifeste de la liquidité.

5. La situation du *marché de l'argent et des capitaux* fait l'objet d'une étude et d'une discussion. L'extrême liquidité générale persiste. N'acceptant que les capitaux de leur circonscription, les Caisses Raiffeisen ne connaissent en général pas la pléthore et parviennent encore à utiliser assez facilement sur place, en opérations courantes de prêts et de crédits, les capitaux qui leur parviennent. De ce fait, elles peuvent maintenir des taux relativement stables et continuer à rémunérer encore convenablement l'épargne de leur fidèle clientèle.

La Caisse centrale maintiendra jusqu'à nouvel avis les conditions qui régissaient l'année dernière déjà le compte courant à vue des Caisses affiliées.

6. Après rapport de la direction de l'Office de revision, le Conseil d'administration décide l'entrée en matière sur une proposition de créer, dans le cadre de l'Union, une assurance-cautionnement à l'intention des caissiers des Caisses affiliées. Un projet de règlement à ce sujet sera élaboré et soumis à l'étude des fédérations cantonales avant sa ratification définitive.

7. Il est pris acte des dispositions préliminaires en vue du congrès de l'Union des 25 et 26 juin à Lugano. L'organisation de cette manifestation se heurte cette année à de grosses difficultés, no-

tamment en ce qui concerne les locaux et les possibilités de logement.

8. La plus ancienne des Caisses Raiffeisen suisses, celle de *Bichelsee* (Thurgovie), commémorera, le 30 avril 1950, le cinquantième de sa fondation. Le Conseil d'administration lui adresse à cette occasion les félicitations et les vœux de l'Union suisse en rendant

hommage à l'œuvre de son fondateur, le curé Traber, promoteur du mouvement Raiffeisen dans notre pays.

9. L'approbation conformément à l'art. 30 des statuts de l'Union est donnée aux nouveaux *statuts révisés* de la Fédération du Valais romand et de la Fédération vaudoise.

Conditions morales de la libération sociale

Afin d'assurer soit aux travailleurs d'usine, soit aux paysans la dignité de leur vie, nous croyons opportun de parler brièvement des conditions éducatives, en corrélation avec les conditions sociales que doivent leur procurer les réformes dont nous nous sommes occupés. Les mesures les meilleures ne peuvent donner leur fruit que si les hommes qu'elles concernent sont en état d'en tirer profit. L'éducation est indispensable même dans nos mutualités de crédit pour que les membres puissent s'élever au niveau humain supérieur que nous souhaitons pour eux ; elle est fort utile même aux dirigeants pour qu'ils s'adaptent eux aussi à ces réformes.

Entendons-nous bien : il ne s'agit pas seulement de l'instruction scolaire que les enfants doivent acquérir, mais d'une éducation de tous : enfants, adolescents et adultes.

a) *Education des enfants*. — Nous n'avons pas à en parler ici, sinon pour dire qu'elle devrait être un peu plus réaliste, plus appropriée encore au rôle futur que le travailleur de la ville ou celui de la campagne doit jouer dans la société ; une éducation qui fasse aimer les métiers, qui exalte la noblesse du travail et celui de la perfection et qui développe dans l'âme de l'enfant ces vertus morales qui seront plus tard la base de sa valeur humaine. Dans ce domaine de louables progrès ont été réalisés. Il faut donner le goût de l'effort et du sens social. Hier, je suis monté en tramway ; c'était l'hiver. A cinq stations de suite, des personnes sont descendues. Aucune n'a songé à fermer la porte derrière elle. Elles descendaient. Que leur importait les personnes restées dans la voiture ! Très rares les enfants qui, dans de semblables circonstances — et une foule d'autres —, avant de songer à eux, pensent aux autres. On manque comme on dit de *sens social*, de ce sens fait de charité qui incline toujours à prévoir les conséquences pour autrui de la conduite qu'on adopte, des démarches que l'on exécute. Prendre conscience de la

portée de ses actes. Bien peu de nos gestes sont sans postérité. Quel dommage d'être, faute d'y penser, un gêneur ! Le problème de notre ajustement social mutuel mérite notre attention et constitue un secteur dans l'éducation.

b) *Education des adultes*. — Une prolongation et une orientation de la scolarité ainsi qu'un apprentissage sérieux qui prépare des ouvriers qualifiés de la Suisse qui sont probablement les meilleurs du monde, tandis que les jeunes filles recevront l'éducation ménagère qui fera d'elles les reines des foyers et des mères de famille entièrement aptes à leur rude tâche. Rien de tout cela n'est nouveau, je le sais, et cependant ce rappel est nécessaire, car en cette matière il ne suffit pas de proclamer, il faut réaliser. Nos caisses Raiffeisen ne pourraient-elles pas collaborer à cette œuvre éducatrice de l'apprentissage ? Education des adultes. — Elle est indispensable, et de plus en plus on s'en rend compte aujourd'hui. *L'homme s'instruit à tout âge* et le véritable professeur peut dire qu'il passe sa vie à apprendre autant qu'à enseigner. L'ouvrier qui a un métier entre les mains peut et doit continuer à s'instruire *techniquement* pour mieux pratiquer ce métier ; il doit s'instruire *socialement* s'il veut se hausser du niveau de subordonné passif à celui de collaborateur intelligent et utile. Nous souhaitons une participation des membres de nos groupements agricoles à la gestion des entreprises : comment serait-elle possible s'ils ignorent tout des conditions économiques et sociales dans lesquelles cette entreprise, cette société, ce groupement fonctionnent ? Comment pourraient-ils se rendre compte de l'utilité des décisions à prendre s'ils n'ont aucune notion de la comptabilité dont dépend l'équilibre financier de l'affaire ? Ce serait tout un programme d'ensemble d'éducation de la classe rurale et ouvrière qu'il faudrait mettre sur pied et appliquer avec méthode. Nous connaissons une société de laiterie dont les comités reconnaissent leur incapacité totale à dresser le bilan de leur

groupement. C'est donc tout un programme d'ensemble d'éducation soit de la classe rurale soit de la classe artisanale et ouvrière qu'il faudrait élaborer et réaliser. A cette condition, les réformes préconisées cesseront d'être des chimères pour devenir des réalités.

c) Et je ne crains pas d'ajouter que ce mouvement éducatif devra être étendu aux gérants et aux administrateurs locaux. Ils ont des connaissances techniques, il leur manque trop souvent des connaissances sociales et surtout l'art de manier les hommes. Commander avec tact, sans flatterie, est un art qui s'apprend et qui se perfectionne. Tous ceux qui furent mobilisés le savent bien. Le chef n'est pas seulement celui qui a des qualités de savoir et de décision, mais celui qui est capable d'entraîner ses hommes où il veut les conduire. Il ne suffit pas pour cela d'une volonté ferme, d'une autorité dans la parole et le geste, il faut encore que s'établisse entre lui et ses subordonnés des rapports d'homme à homme qui fassent de la discipline une loi acceptée et non un ordre imposé. Les bons chefs font les bons employés. « La science pour l'action » doit être notre devise. En servant nos institutions et leurs membres, nous serons en même temps les bons serviteurs de notre patrie et nous élèverons les âmes au-dessus de la matière et nous fournirons une base solide à la vie.

V. Raemy.

Le marché de l'argent et les taux d'intérêts

Aucun changement notable n'est intervenu sur le marché de l'argent au cours des dernières semaines. Le haut degré de liquidité se maintient. Mais, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, elle se concentre surtout sur les grands pôles centralisateurs de notre économie financière actuelle : les grandes banques, les sociétés d'assurances, le fonds de l'AVS et autres fonds sociaux. Ces institutions regorgent de capitaux en chômage parce qu'elles ne peuvent les utiliser que pour des opérations déterminées et des placements dits pupillaires. En revanche, la pléthore d'argent ne se fait pas si fortement sentir dans les établissements de crédit locaux. Cela parce qu'ils ne sont alimentés que par l'épargne privée de la classe moyenne et paysanne et parce que ces instituts ont, grâce au contact personnel, de plus larges possibilités de faire valoir utilement leurs capitaux sur place, en petites opérations de crédit. Ceci mon-

tre qu'il faut revenir à un régime financier plus décentralisé, plus libéral et plus démocratique, protégeant et maintenant les petites et moyennes exploitations.

La pression sur les taux persiste. Le rendement des principaux fonds publics fédéraux qui était descendu, le 24 février dernier, au niveau le plus bas enregistré jusqu'ici de 2,30 % oscille maintenant autour de 2,35 %. En banque, le taux moyen des obligations a encore fléchi à 2,35 % auprès des grandes banques et à 2,63 auprès des banques cantonales. Notons que plusieurs établissements prépondérants ont restreint et même suspendu complètement l'émission de ces bons de caisse. Quant au taux moyen attribué à l'épargne par les instituts officiels, il est actuellement de 2,33 %, ce qui dénote que des capitaux importants ne touchent actuellement que 2 ¼ ou 2 %. Parallèle-

ment, le taux hypothécaire moyen a encore rétrogradé à 3,56 %.

* * *

Toujours fidèles à leur mission, les *Caisses Raiffeisen* continueront à accepter sans restriction l'épargne de leurs sociétaires et de la population de leur circonscription coopérative. Elles le feront aux taux du jour, c'est-à-dire en règle générale: obligations: 2 ¾ % (exceptionnellement 3 %) à 5 ans de terme;

caisse d'épargne: 2 ½ %;

comptes courants: 1 à 1 ¼ %.

La Caisse centrale a naturellement été aussi contrainte d'adapter aux circonstances actuelles le taux de réception des placements à terme de ses Caisses affiliées; en revanche, les conditions qui régissaient l'an dernier déjà le compte courant à vue seront maintenues jusqu'à nouvel avis.

Assemblée annuelle de la Fédération du Valais Romand

Sans être chargé d'aucun mandat officiel à remplir, l'auteur de ces lignes a eu la bonne fortune d'être aimablement invité à assister à cette assemblée, qui s'est tenue à Sion, jeudi 13 avril, sous la présidence de M. Adrien Puipe, de Sierre.

L'occasion lui était offerte d'aller respirer, pendant quelques heures, une saine atmosphère de paix et d'union, d'où la basse politique, cause de tant de divisions dans nos communes, est systématiquement bannie. Il a été le témoin d'une belle manifestation de l'esprit chrétien, qui veut remplacer l'égoïsme matérialiste par l'entraide sociale, qui veut que l'argent ne soit pas le but de notre vie, mais pour tous un moyen d'existence honorable. Telle fut la note dominante des différents discours que nous y avons entendus et qu'il faudrait pouvoir redonner en entier dans les colonnes du *Message*.

A 9 heures, les délégués, au nombre de 220, se rapprochent de la salle de réunion: les congressistes ont du plaisir à se revoir, des groupes se forment, il y a de joyeuses poignées de main, les conversations s'engagent et se prolongent au risque même d'impatienter le comité, habitué, lui, à l'ordre et à l'exactitude.

En ouvrant la séance du matin, le président a l'honneur de souhaiter à tous la bienvenue et salue la présence de MM. le directeur Heuberger, le conseiller national Antoine Favre, H. Bloetzer, directeur de l'Ecole d'agriculture de Viège, président de la Fédération des Caisses du Haut-Valais.

Après l'appel des caisses, auquel deux seulement sur 63 n'ont pas répondu, lecture fut donnée du procès-verbal de l'assemblée de Saxon en 1949. L'auteur de ce magistral compte rendu, M. René Jacquod, dont on ne se lasse jamais d'entendre la voix si sympathique, est aussi excellent chroniqueur. Il a le talent de faire revivre les moments mémorables passés, juste à l'époque où tout renaît à la vie, dans ce centre agricole qui offre en abondance et en qualité tous les produits de la terre valaisanne. Les Raiffeisenistes, presque tous agriculteurs, ne s'étaient pas servis ce jour-là d'instruments aratoires, mais oratoires et la sémence qu'ils ont jetée dans un sol, toujours mieux préparé, ne manquera pas de produire ses fruits.

Ce procès-verbal, inutile de l'ajouter, eut l'approbation unanime de la Fédération, de même que les comptes du dernier exercice, dont le caissier, M. Clerc, a donné connaissance.

Dans son *rapport annuel*, le président est plutôt bref (il n'a plus 30 ans). Il fait ses remarques, adresse ses observations et ses avertissements en peu de mots, prononcés avec autorité et d'un ton ferme et pourtant assaisonnés d'une exquise familiarité, encore compatible avec le rôle à remplir.

Après une courte discussion, les nouveaux statuts sont adoptés, sans changement notable et le comité est réélu, à l'exception de M. le Rd chanoine Roduit qui, après 13 ans de féconde collabora-

tion, est remplacé, à sa demande, par M. Victor Berrut, caissier de la plus grande section du canton, celle de Troistorrents. L'heure de la douce retraite n'a pas encore sonné pour le président, qui se voit confirmé dans ses fonctions par acclamation.

N'oublions pas de mentionner ici un heureux intermède, que l'on peut ajouter aux tractanda d'ordre administratif: treize membres de différentes caisses sont, depuis vingt-cinq ans en fonction dans l'un ou l'autre comité ou comme caissier. On ne peut se représenter la somme de travail et surtout de dévouement que cela comporte. Aussi la Fédération, pour leur en témoigner sa reconnaissance, offre par la main du président un gracieux présent à chacun des jubilaires. En voici les noms:

MM. Isaïe Duc, Lens,

Louis Renevey, Monthey,

P. Mabillard, Granges,

Ant. Maistre, Evolène,

Mce Fauchère, Evolène,

Pierre Pralong, Evolène,

Jean Blanc, Nendaz,

Jean Pralong, Evolène,

Louis Lonfat, Charrat,

Albert Dondainaz, Charrat,

Joseph Moix, St-Martin,

Henri Mayor, St-Martin,

Victor Fournier, Nendaz.

C'est maintenant M. le directeur Heuberger qui monte sur l'estrade avec une vraie liasse de documents et de statistiques; il aura donc bien des choses intéressantes à nous communiquer. Après avoir salué la Fédération au nom de l'Union suisse et l'avoir félicitée en termes élogieux, il nous présenta, par des chiffres, un tableau intuitif de l'activité du raiffeisenisme dans le Valais romand: les 63 Caisses comptaient, en 1949, 7186 sociétaires (7079 en 1948). Il y a 13 692 déposants d'épargne. La somme des bilans totalise 36,7 millions de francs. Les bénéfices se sont élevés à 164 100 fr. et ont porté les réserves à 1 602 000 fr. Pour l'ensemble du canton, le nombre des Caisses est de 121 avec 12 000 sociétaires, 27 000 déposants d'épargne, Fr. 67,8 millions de bilan et Fr. 2,6 millions de réserves.

Puis M. Heuberger, habile expert en matière financière, nous parle des perturbations intervenues sur le marché de l'argent et en tire des conclusions pour l'avenir: accepter toujours à taux rémunérateur les capitaux de la fidèle clientèle, maintenir des taux stables, en un mot servir nos merveilleuses classes rurales, sauvegardant les intérêts des débiteurs et des créanciers. L'orateur parla également de la vague de dévaluation de l'an der-

nier, dont nous avons, hélas ! trop senti les désavantageuses conséquences ; il soutient le point de vue des autorités : des manipulations monétaires n'auraient en Suisse aucune raison d'être.

Cet éloquent exposé est souligné par de longs applaudissements. M. le président trouve les mots de circonstance pour remercier M. Heuberger ; il lui adresse en même temps les félicitations et lui exprime les vœux les plus sincères de l'assemblée à l'occasion de son 60^e anniversaire. A ce moment précis, le jubilaire est subitement affligé d'une bombe sous forme d'une assez volumineuse caisse de bouteilles à l'étiquette valaisanne (ce qui ne figurait pas à l'ordre du jour).

Un autre représentant de l'Union, M. Paul Puipe, jeune encore, mais déjà bien familiarisé avec le fonctionnement d'une caisse Raiffeisen, prend la parole en qualité de reviseur. Il profite de l'intimité de l'assistance pour lui faire part des notes et des impressions qu'il a recueillies dans ses tournées officielles. Sa critique, accompagnée de précieuses instructions, est tout objective. Un peu sévère ici, plutôt élogieuse par là, selon les constatations faites, elle est profitable à tous et ne blesse personne.

Après ce sérieux examen de conscience, les convives se rendent à l'Hôtel de la Planta, pour se régaler d'un copieux dîner bien préparé, bien servi et arrosé d'un bon vin de chez nous. Un chaleureux merci à l'amphitryon du jour et à son dévoué personnel.

A peine le cliquetis des assiettes et des fourchettes a-t-il cessé que le président, devenu major de table, a la joie d'annoncer l'arrivée de M. Georges Ducotterd, ingénieur agronome, chef du service de l'agriculture à Fribourg, qui va immédiatement prendre la parole et nous entretenir par le développement du très captivant sujet : « Les communautés villageoises » travail de maître, qui nous montre une fois de plus la justesse du proverbe : la division affaiblit, l'union fait la force. « Le sens de la communauté, dit-il entre autres, doit être maintenu précieusement là où il existe encore et ressuscité là où on l'a perdu. Nous pensons, en effet, que la clef du monde agricole de demain réside dans cette force de groupement par la base. Les organisations actuelles rendent d'incalculables services. Elles jouent un rôle indispensable. Elles marquent profondément notre époque et notre agriculture. Cependant, la satisfaction béate de celui qui estime que, sauf les inévitables imperfections de toute institution humaine, nous avons tout ce

qu'il nous faut, ne nous paraît pas de mise. »

Ce thème en parfaite harmonie avec les principes de la Fédération inspire à M. Jacquod une brillante improvisation pour souligner d'une part le mérite et les vastes connaissances du conférencier et d'autre part l'intérêt que lui témoigne l'attention soutenue de l'auditoire.

L'œuvre des Caisses Raiffeisen dans notre canton est intimement liée aux conditions de l'économie agricole et aux dispositions législatives dont elles dépendent dans une certaine mesure. M. le Dr Antoine Favre, un ami sympathisant du mouvement raiffeiseniste, vient nous donner à ce propos bien des renseignements utiles. Redescendu depuis peu de jours de la tribune du Conseil national, il n'oublie pas d'éclairer sa lanterne ; il jette des rayons de lumière sur les multiples questions débattues aux Chambres fédérales, concernant les productions de notre sol et principalement la viticulture suisse romande. Il cite les efforts de la députation valaisanne unanime, pour sauver l'avenir de notre vignoble.

Allons-nous passer sous silence ce qui fait moins notre fierté que nos fruits et le délicieux nectar de nos coteaux ? Non, car on a aussi parlé de l'insuffisance et de l'état déplorable de beaucoup de loge-

ments, une plaie dont souffrent tant de familles campagnardes. A notre humble avis, il faudrait commencer, dans ce domaine, par faire naître et cultiver, à côté du sens de l'épargne, l'amour de l'ordre et de l'hygiène, conditions indispensables au bien-être familial. Les subventions cantonales et fédérales n'atteindront jamais pleinement leur but là où le bon goût et l'initiative personnelle font défaut. Que dans l'habitation tout soit réglé, rangé et ordonné de manière à satisfaire aux exigences de la dignité humaine.

M. le directeur Bløtzer, déjà cité, apporte le salut des Caisses sœurs du Valais allemand. Il exprime sa reconnaissance d'avoir été invité à cette manifestation, dont il est heureux de constater le succès réjouissant. Son discours en français recueille les bravos de toute la salle.

Et maintenant (*last but not least*), c'est M. le chanoine Roduit qui fait encore entendre quelques paroles bien senties. En prenant sa retraite comme membre du Comité, il adresse à la Fédération ses ultimes avis et lui souhaite un heureux avenir.

L'assemblée, qui avait été soigneusement organisée et qui fut très réussie, s'est terminée par le chant du *Cantique suisse*, exécuté avec enthousiasme par toute l'assistance. *Ache.*

Les assises de la Fédération vaudoise

La Fédération vaudoise, constituée en 1911 déjà, est la plus ancienne des associations Raiffeisen cantonales de la Suisse romande. Elle offre cette particularité que, tout au début, elle groupait dans son sein non seulement les Caisses affiliées à l'Union suisse, mais encore d'autres institutions locales de crédit plus ou moins similaires. Cette situation quelque peu équivoque fut dissipée en 1925, par la dissolution de cette fédération et la création immédiate d'une nouvelle ne comprenant que les Caisses affiliées à l'Union suisse. Ainsi libérées des tutelles et entraves qui paralysaient autrefois son action, la nouvelle fédération put alors exercer librement une heureuse influence sur le développement du mouvement dans le canton. L'expérience ne devait du reste pas tarder à démontrer que la véritable coopération en matière de crédit rural n'est concevable dans notre pays que sur la base des principes Raiffeisen intégraux et dans le cadre de l'Union suisse, c'est-à-dire d'une organisation nationale forte qui, grâce non seulement à son Office fiduciaire et de revision expérimenté mais encore à sa Caisse centrale autonome, est

seule à même de garantir, en toute circonstance, l'existence et la prospérité des Caisses fédérées, en leur procurant la sécurité, l'indépendance financière et une vie propre.

La Fédération vaudoise, dans sa forme actuelle, compte ainsi 25 ans d'existence. C'est donc sous le signe de cet heureux jubilé que s'est tenue, le 15 avril, au Restaurant du Théâtre à Lausanne, l'assemblée annuelle des délégués.

A 14 h. 15, M. Fritz Maillard (Corsier), président, ouvre les débats par des souhaits de bienvenue aux délégués et en saluant tout spécialement M. Henri Blanc, secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture, M. J. Heuberger, directeur, conférencier du jour, ainsi que M. H. Serex, vice-directeur de l'Union Raiffeisen suisse.

L'appel fait constater la présence de 136 délégués représentant 62 Caisses fédérées. Seules les Caisses de Peney, Charbonne, Cully et Rivaz n'ont pas justifié leur absence.

MM. Fauquex (Villeneuve), Millioud (Penthéréaz) et Bourgeois (Yens) fonctionneront comme scrutateurs et le procès-verbal de la dernière assemblée, lu

par M. Ph. Viallon, secrétaire, est adopté.

M. Maillard présente ensuite son rapport présidentiel.

Après quelques réflexions d'une haute élévation de pensée sur les temps présents — considérations que nous nous proposons d'offrir à la méditation de nos lecteurs dans un prochain numéro — le rapporteur proclame les résultats du dernier exercice :

Les Caisses Raiffeisen vaudoises sont actuellement au nombre de 67 avec un effectif de 5230 sociétaires et 16 888 déposants d'épargne. Deux nouvelles caisses se sont constituées l'an dernier à Provence et Blonay. Le chiffre d'affaires de l'ensemble des Caisses a été de 111,6 millions (augmentation importante de 11,2 millions) et la somme globale des bilans à la fin 1949 se montait à 46,3 millions de francs.

La progression effective des dépôts confiés est de 5,5 %. Le bénéfice net total de Fr. 185,573 a porté les réserves à Fr. 2,32 millions. Les moyens liquides forment le 25 % des bilans et les fonds propres se montent à 6,5 % des engagements.

Le Comité a tenu l'an dernier 4 séances pour liquider les affaires courantes. Le 26 novembre s'est terminée la série de 5 cours décentralisés d'étude et d'administration, organisés avec la collaboration de l'Union suisse, cours qui ont connu le succès et dont ont profité au total 218 membres des organes dirigeants des Caisses locales.

Le résultat des revisions est favorable. Le mouvement Raiffeisen en terre vaudoise est heureux, mais il ne doit cependant pas s'arrêter là ; il est du devoir des Caisses actuelles de signaler et d'encourager toutes les initiatives de créations nouvelles. Il serait réconfortant aussi de voir l'effectif des Caisses existantes grandir ; il y aurait lieu d'inviter les jeunes à se faire recevoir sociétaires, de les intéresser et de ne pas craindre de leur offrir une place au sein des comités. La solidarité sur le plan de l'épargne et du crédit ne s'exerce également pas encore partout au 100 %. Et le président de dire également sans ambages : « Peut-être vous arrive-t-il, Messieurs, de trouver parfois les exigences de vos reviseurs quelque peu exagérées, incompréhensibles à notre esprit et à notre conception de Romands. Prenez la peine d'y réfléchir, pesez-les, soupesez-les encore et vous les considérerez comme fondées, utiles, voire nécessaires, cela dans l'intérêt bien compris de vos Caisses et du mouvement tout entier. Une garantie de la bonne marche de nos institutions, que l'on se fait encore faute, dans certains milieux, de ne pas chérir et même de critiquer, réside certainement dans l'observation stricte de nos statuts et dans le respect absolu des grands principes raiffeisenistes. Selon le mot du pionnier Traber « maintenons les principes et les principes nous maintien-

dront ». Si le bilan matériel est sain, que le bilan moral le soit encore davantage. L'Office de revision, par ses organes, a le devoir d'un chef, et d'un chef qualifié, empressons-nous de le dire, en qui l'on peut et en qui l'on doit avoir confiance, car il sait où il veut conduire ses troupes. »

Ce rapport présidentiel est écouté avec un très vif intérêt et vivement applaudi.

M. Viallon donne ensuite connaissance des comptes de ménage de la Fédération pour 1949 qui présentent un solde actif de Fr. 4 703.35. Sur rapport de M. Allaz (Echallens) au nom des Caisses vérificatrices, ils sont adoptés. La cotisation sera perçue en 1950 sur les mêmes chiffres de base que précédemment. Les Caisses de Villeneuve et de Corbeyrier vérifieront les comptes l'an prochain.

L'assemblée adopte ensuite, sans modification, un projet de statuts coordonnant l'action du mouvement sur le plan cantonal, puis le comité est réélu par acclamation. Il se compose de MM. Maillard (Corsier) président, Besson (Vuarrens), Viallon (Ballens), Meylan (Le Brassus) et Randin (Valeyres).

M. Heuberger, directeur de l'Union suisse, apporte ensuite à l'assistance le cordial message des organes centraux, en exprimant le plaisir qu'il éprouve à se retrouver parmi les raiffeisenistes vaudois dont il apprécie le zèle et le dévouement à la cause. Dans sa conférence sur *Le marché de l'argent et le taux d'intérêts*, il analyse longuement les perturbations actuelles en soulignant la nécessité d'une politique de taux stables sauvegardant aussi bien les intérêts des épargnants que des emprunteurs. Les Caisses Raiffeisen continueront à accepter à un taux normal les dépôts de leur fidèle clientèle afin de bien servir la cause de la classe moyenne rurale. Parlant du problème de la dévaluation, l'orateur soutint la conception de nos autorités qui jugent que des manipulations monétaires ne sont en Suisse ni justifiées ni désirables. Nous aurons encore l'occasion de donner, dans notre chronique financière, un « Digest » de ce vaste exposé.

Le tractanda « Congrès de l'Union » fournit également à M. Heuberger l'oc-

casion de proclamer les résultats obtenus l'an dernier sur le plan national et de commenter le bilan de la Caisse centrale, sur lequel les délégués seront appelés à se prononcer lors de l'assemblée générale du 26 juin à Lugano. Il exprime l'espoir que, dans le cadre des nouvelles dispositions statutaires, les Caisses vaudoises se feront représenter à cette traditionnelle manifestation du raiffeisenisme suisse.

M. Maillard proclame ensuite les noms de six vétérans, membres des organes dirigeants de leur Caisse depuis 25 ans :

MM. Bonzon Adrien (La Sarraz),
Carrard Constant (Pailly),
Cossy Edouard (Puidoux),
Jaquiéry Aimé (Donneloye),
Ponnaz Charles (Forel-Lavaux),
Chollet Constant (Forel-Lavaux).

Aux applaudissements de l'assemblée, ces fidèles collaborateurs reçoivent le traditionnel souvenir. Le président félicite aussi chaleureusement M. Heuberger à l'occasion de son 60^e anniversaire.

M. Henri Blanc transmet le message de la Chambre vaudoise d'agriculture. Alliant l'idéalisme à un sain réalisme, les Caisses Raiffeisen réalisent une admirable synthèse de l'activité humaine. Fondées sur des principes éprouvés elles mettent en valeur l'effort personnel et l'entraide et résolvent d'admirable façon le problème de l'épargne et du crédit rural. M. Blanc saisit également cette occasion pour commenter quelques problèmes actuels de politique agraire.

On entend finalement encore M. Serex, sous-directeur, proclamer sa foi en l'avenir du mouvement dans le canton de Vaud. L'idée de Raiffeisen, qui incarne l'esprit d'initiative personnelle, d'indépendance, de démocratie fédéraliste n'est certainement nulle part en communion plus étroite avec la mentalité et les aspirations de la population que dans la campagne vaudoise.

Puis le président clôt l'assemblée. *Mettre en valeur les énergies latentes de la population rurale* tel est le but de la caisse de crédit mutuel, a dit Raiffeisen. Cet objectif, les caisses vaudoises s'emploieront à l'avenir encore à le réaliser !

Nouvelles des Caisses affiliées

(Correspondances)

GRANGES (Valais)

Un jubilé

Un vrai jubilé étant un court temps d'arrêt pour revivre le passé et y puiser les enseignements qui permettent un nouvel et enthousiaste départ vers l'avenir, les raiffeisenistes de Granges ont voulu célébrer

dignement le 25^e anniversaire de la fondation de leur Caisse Raiffeisen en se recueillant tout d'abord au souvenir des fondateurs et des membres disparus.

En effet, l'ordre du jour de la fête jubilaire du dimanche 26 mars prévoyait en premier lieu un office divin. A 10 h. 45, la masse compacte des 78 sociétaires assiste

à la messe spécialement célébrée à l'église du village pour les membres disparus.

Ce pieux devoir accompli, on se rend à la salle bourgeoise où, spontanément, on est saisi par un air de fête. Partout de vives couleurs ; un grand drapeau suisse encadré des écussons du Valais et du « Soleil de Sierre » fait toile de fond. Les fleurs printanières égayent les tables sur lesquelles les couverts sont prêts pour le repas de midi qui sera servi en commun, les sociétaires ayant librement renoncé cette année à l'intérêt de leur part sociale pour couvrir une patrie des frais de la journée. D'accortes demoiselles versent le bon vin du pays et servent le repas finement préparé : les cœurs sont en liesse.

C'est dans cette atmosphère de joie saine que le président de direction, M. Jérémie Aymon, ouvre la 25e assemblée générale. Il souhaite la plus cordiale bienvenue à tous les participants et tout particulièrement aux invités : les représentants des autorités locales et M. André Germanier, juge cantonal et président fondateur de la Caisse. Il a des mots spéciaux pour l'Union suisse et charge son délégué, M. Froidevaux, reviseur, de transmettre aux organes dirigeants de St-Gall les hommages de reconnaissance de la Caisse de Granges pour l'appui, l'aide et le réconfort précieux reçus pendant 25 ans de loyale collaboration.

La partie administrative est ensuite prestement menée. Le rapport de direction remémore la situation économique rurale en Valais durant l'année écoulée. Le caissier, M. Mabillard, cheville ouvrière de l'institution et organisateur soucieux de la journée, met surtout l'accent sur la ponctualité des débiteurs, raison primordiale qui explique le fait réjouissant que la Caisse n'a subi aucune moindre perte au cours de ses 25 ans d'activité et qu'elle a surmonté vaillamment toutes les périodes de difficultés économiques. A la suite de son rapport, le président de surveillance, M. Adrien Constantin, fait procéder à l'approbation du bilan par l'adoption des propositions qu'il présente. Nous citons les chiffres principaux qui illustrent l'utilité de l'association :

Fr. 413 961,60 de bilan, Fr. 337 538.— en épargne sur 214 livrets, Fr. 18 506.— de réserves.

L'assemblée ordinaire se termine par la réélection tacite des dirigeants dont le mandat était arrivé à expiration, marque de confiance envers les fidèles administrateurs et esprit de continuité dans l'œuvre.

Sans relais, on passe à sa séance commémorative. La présidence en est confiée au président fondateur, M. André Germanier, avocat, ancien conseiller national, actuellement juge cantonal à Sierre. C'est un plaisir pour lui de vivre ces heures de fête dans son village natal et de constater que la semence raiffeiseniste mise en terre il y a 25 ans a comblé l'attente des courageux pionniers, tous modestes travailleurs, qui n'avaient comme capitaux que la confiance dans leur esprit de solidarité chrétienne. Dirigeant les débats avec toute la distinction qu'on lui connaît, M. Germanier saura maintenir bien haut l'esprit de dignité de cette manifestation.

C'est au caissier toujours sur la brèche, M. Mabillard, qu'incombe la présentation du rapport historique. Il le fait avec toute la précision qui caractérise son activité de gérant et avec la conviction de l'apôtre qui ne fait que dérouler un film vécu. La Caisse a vu le jour à une époque particulièrement pénible de crise locale : deux coopératives agricoles ne venaient-elles pas de sombrer dans la plus complète débâcle à la suite de mauvaise gestion, entraînant des pertes sensibles à la charge des sociétaires ? Il fallait donc être animé d'une foi bien vive, même téméraire, pour oser mettre sur pied, dans ces conditions et à une époque où l'argent était rare, une œuvre uniquement basée sur l'esprit de solidarité. Le chroniqueur procède alors à l'appel de cette douzaine de vaillants fondateurs, dont seuls trois répondent encore : Présents ! Ces derniers sont tout naturellement entourés de la chaude sympathie de l'assistance. Par quelques chiffres significatifs, le rapporteur fait ressortir les difficultés du début puis la marche ascendante des affaires, la constitution de la fortune commune, les bénéfices procurés par l'application de taux avantageux, mais il n'a garde d'oublier de mettre en évidence les sacrifices consentis sur l'autel de la solidarité communautaire par les dirigeants qui ont tenu 286 séances et administré les affaires, cela à titre totalement honorifique. Voilà bien le secret des succès.

Dans ses remerciements, M. Germanier s'empresse de relever que le caissier Mabillard est le seul parmi les dirigeants qui soit en activité depuis la fondation, qu'il a été l'animateur de l'œuvre et qu'il a su s'acquiescer la confiance parce qu'il n'était ni un banquier, ni un homme d'affaires, mais un humble au service de tous. M. Germanier lui remet alors, aux acclamations unanimes, un plateau dédié et couvert de fleurs, modeste récompense à de grands mérites, car tant d'esprit de sacrifice ne se mesure pas à prix d'argent.

Par son délégué, M. Froidevaux, reviseur, l'Union suisse apporte ensuite son message de sympathie, de félicitations et d'encouragement à la section fédérée en fête. L'orateur saisit l'occasion pour passer en revue tout le programme raiffeiseniste si bien mis en pratique par la Caisse jubilaire. Et pour marquer la reconnaissance et les hommages des organes centraux de St-Gall, il lui remet le diplôme d'honneur traditionnel accompagné de vœux chaleureux pour l'avenir.

L'auditoire est sensible à cette marque de gratitude et M. Germanier en traduit les sentiments communs en magnifiant l'œuvre des 900 Caisses Raiffeisen suisses agrippées au roc solide de l'Union suisse, véritable phare dispensant la lumière qui garantit la puissance et l'indépendance.

L'ordre du jour devait appeler une allocution du président de la Fédération du Valais romand. Mais toute l'assemblée regrettait amèrement l'absence de M. Puipe qui fut le conférencier propagandiste lors de la fondation et dont les mérites furent relevés par tous les orateurs. En ce jour de fête, les raiffeisenistes de Granges auraient aimé pouvoir marquer leur attachement indéfectible à la Fédération valaisanne en acclamant son président ou son

représentant. Elle ne peut que le faire publiquement par la voix du *Messenger*.

On entend encore le merci du caissier avec sa profession de foi en l'avenir du raiffeisenisme, les paroles toutes cordiales du président M. Aymon, les encouragements des sociétaires et leur reconnaissance traduits par MM. Dénériaz et Ray, puis les vœux et les félicitations des autorités locales par la voix du président de commune, M. Roh.

Le distingué président du jour sait tirer la synthèse des effluves oratoires en un mot d'ordre de foi, de fidélité, de dévouement envers une œuvre économique et sociale dont la base chrétienne assure l'avenir. Et l'assistance se disperse comme à regret, emportant dans son cœur un puissant réconfort traduit par les échos longtemps répétés du chant du terroir... *Mon beau Valais !* Fx.

COEUVRE (Jura)

Les raiffeisenistes de notre commune ont tenu à marquer le premier quart de siècle d'activité de la Caisse locale par une petite fête commémorative des mieux réussies à l'occasion de la 25e assemblée générale.

C'était le dimanche 19 mars, dans la salle du « Château » agréablement décorée aux couleurs nationales et jurassiennes. Dès 13 h. 30, une nombreuse assistance s'y presse. A la table des comités ont pris place le président de la Fédération jurassienne, M. Léon Membrez, et le représentant de l'Union suisse, M. Géo Froidevaux, reviseur.

Après les souhaits de bienvenue aux sociétaires et aux invités, M. Victor Chavanne, liquide rapidement l'ordre du jour de la séance administrative. Son rapport d'activité est suivi de l'exposé du caissier, M. Paul Henzelin. Sur rapport et propositions du président de surveillance, M. l'abbé Quenet, l'assemblée approuve les comptes et le bilan de 1949 dont nous extrayons quelques chiffres :

Bilan: Fr. 513 439,85; mouvement d'affaires: Fr. 870 641.—; dépôts d'épargne: Fr. 420 352.— en 223 livrets; bénéfice: Fr. 3 593.—, qui porte les réserves à Fr. 20 252.—.

Les membres dirigeants dont le mandat était arrivé à échéance, se voient de nouveau entourés de la confiance des sociétaires par une réélection unanime pour une nouvelle période. La distribution de l'intérêt des parts sociales clôt cette partie statutaire.

* * *

La séance jubilaire sera dirigée par le toujours alerte et très compétent président du Conseil de surveillance, M. l'abbé Quenet, révérend curé de la paroisse, qui vient de fêter ses noces sacerdotales. D'emblée, on est mis dans une ambiance de fête par les chants du terroir artistiquement exécutés par le chœur d'hommes « La Cecilia », sous l'experte direction du sympathique instituteur, M. Joseph Riat.

M. l'abbé Quenet ouvre les feux de la partie oratoire en présentant une chronique détaillée et précise des 25 ans d'existence de la Caisse, n'ayant qu'à rappeler les souvenirs personnels vécus, encore tous

bien vivants à la mémoire. Jeune prêtre au zèle ardent et disciple éminent des sociologues de l'heure, il fut lui-même le pionnier de l'œuvre, voulant mettre en pratique dans sa paroisse rurale les enseignements de l'Eglise sur les conditions sociales des travailleurs. Dans les luttes sociales de l'époque, deux chefs avaient vu clair ; il fallait choisir entre les deux tendances : ou Marx, ou le pape Léon XIII. Sans hésitation, M. l'abbé Quenet s'employa à faire pénétrer les idées chrétiennes dans l'économie villageoise et mit sur pied une Caisse rurale de crédit avec l'aide d'une trentaine de courageux paroissiens. Pendant plus d'un an, l'institution vogua au gré de ses propres lumières. Mais il fallut se rendre à l'évidence que l'esprit de coopération doit s'exercer aussi sur le plan régional ou national ; c'est alors que la Caisse de Cœuve s'affilia à l'Union suisse où elle reçut bon accueil, n'ayant eu, par la suite, qu'à se féliciter de l'appui et des sages leçons de l'expérience qu'elle en reçut. Et le chroniqueur de s'attacher à mettre tout particulièrement en évidence le bilan moral réalisé par l'esprit de fraternité, d'entraide, de dévouement au service de la communauté paroissiale.

Apportant le message des organes dirigeants de l'Union Raiffeisen suisse, message comprenant un salut cordial, des félicitations et des souhaits à l'adresse de la Caisse jubilaire, M. Froidevaux, reviseur, se plaît à faire ressortir les enseignements tirés de l'idéal raiffeiseniste et de la conception chrétienne de la solidarité villageoise mise en pratique aussi bien dans le domaine économique et financier que social et spirituel. Concluant par des vœux pour les succès futurs, l'orateur remet à la Caisse jubilaire le traditionnel diplôme d'honneur en témoignage du quart de siècle de collaboration harmonieuse des raiffeisenistes de Cœuve avec l'Union centrale suisse.

La Fédération jurassienne, par son président, apporte également son salut et ses félicitations à la section en fête. M. Léon Membrez souligne d'abord la parfaite concorde qui règne au village puisque toutes les autorités communales, paroissiales et scolaires sont groupées autour de l'institution jubilaire dans une atmosphère de saine joie et de juste fierté. Il donne en exemple les vétérans qui ont su prendre l'initiative d'émanciper leur commune par la force de la solidarité pour délivrer les honnêtes travailleurs des griffes des financiers véreux, spécialement des maquignons et marchands-prêteurs sans scrupules. Il fait encore don à la Caisse d'une assiette dédicacée et sculptée aux armes du Jura et remet, aux acclamations de l'assemblée, un portefeuille à chacun des quatre vétérans de la première heure en reconnaissance de 25 ans d'activité au sein des Conseils. En voici le palmarès :

Abbé Quenet, révérend curé,
Victor Chavanne, président,
Joseph Brahier, vice-président,
Paul Henzelin, caissier.

M. l'abbé Quenet tout ému et comblé de joie, remercie les deux orateurs qui s'en sont venus chargés de présents comme les Mages de l'Orient.

Puis M. le maire Jules Ouevray, se fait l'interprète des autorités communales et de toute la population pour rappeler encore l'œuvre de la Caisse Raiffeisen dans l'économie rurale.

Cette harmonie des cœurs s'unit à l'harmonie des voix de la « Cécilia » qui met le terme à la partie officielle d'une journée passée sous le signe du bon souvenir, de la reconnaissance et de l'enthousiasme pour l'avenir.

Et pour combler tous les sens, après les esprits et les cœurs, les participants se répartissent dans les deux établissements tenus par des sociétaires, au Bœuf et au Château, pour y déguster une modeste collation arrosée du verre de l'amitié. La gaité ajoulote se donne alors libre cours, les bons propos et les chants fusent jusqu'à l'heure trop tôt arrivée où la ferme rappelle ses hommes à l'ouvrage.

Fx.

LA SARRAZ (Vaud)

En 1935, les temps n'étaient pas aux réjouissances et on n'avait pas pensé qu'il s'agirait de commémorer le premier quart de siècle d'activité de la Caisse. Mais aujourd'hui, de toute part, on parle de jubilé, c'est ce qui a incité les dirigeants à ne point laisser passer le 40e anniversaire sans organiser une petite manifestation du souvenir et de la reconnaissance.

L'ordre du jour de la 40e assemblée générale du 23 mars comprend donc une première partie statutaire puis une seconde jubilaire. A 19 h. 30, la salle du restaurant de l'Hôtel de la Croix-Blanche est comble lorsque le dynamique président, M. Rollier, ouvre la séance. En considération de l'importance de la soirée, il conduit rondement la liquidation des affaires administratives. Des rapports substantiels et complets des deux présidents et du caissier, nous tirons les chiffres éloquentes suivants :

Bilan de Fr. 1 180 328.— ; mouvement d'affaires de Fr. 2 255 157.— ; 162 sociétés ; Fr. 61 644.— de réserves.

L'assemblée terminée et après avoir fait acclamer M. Louis Fontannaz, président du Conseil de surveillance, comme major de table pour la soirée familière, le président invite les participants à monter à la salle à manger où un succulent repas sera servi. Une atmosphère de réjouissance se crée d'emblée autour des tables fleuries. On choque le verre de l'amitié et on déguste un menu excellemment préparé alors qu'un groupe féminin de jeunes accordéonistes nous tient sous le charme d'une musique tour à tour douce ou bien rythmée.

La partie oratoire débute par la chronique historique dont s'est chargé le président, M. Rollier. Il rappelle les péripéties de la fondation, donne la liste des 29 fondateurs dont le seul encore présent, M. Henri Schopfer, est chaleureusement acclamé. Il rend hommage aux dirigeants de la première heure puis à leurs successeurs dont il proclame les noms et les états de service. C'est alors qu'il remet une channe vaudoise dédicacée au plus ancien et plus méritant, M. Jean Guignard, en activité depuis 25 ans.

M. Maillard, syndic de Corsier, apporte

le salut de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen qu'il préside avec talent. Il s'associe aux hommages rendus aux pionniers anciens et actuels et fait des vœux pour les succès futurs de la section fédérée de La Sarraz. En parallèle avec le développement de la Caisse locale, il fait également un rapide historique du développement de la Fédération vaudoise fondée en 1911 et fait ressortir les réalisations enregistrées. Il en appelle à l'esprit de solidarité entre les Caisses vaudoises pour le grand bien de l'économie rurale du canton.

L'Union suisse s'était exceptionnellement fait représenter à cette manifestation du 40e anniversaire pour remettre le diplôme-souvenir que la Caisse aurait dû normalement recevoir au 25e déjà. C'est M. Froidevaux, reviseur, qui apporte en même temps les félicitations des organes dirigeants de St-Gall. Dans un toast de circonstance, il met en relief l'esprit des principes fondamentaux proclamé il y a 50 ans par le pionnier Traber, fondateur de la première Caisse Raiffeisen de Bichelsee et dont la valeur est consacrée par 50 ans de succès continus du raiffeisenisme suisse au service de nos communautés rurales autonomes.

Avec beaucoup de tact, M. Fontannaz remercie les orateurs et sait tirer l'essence de chaque exposé pour la méditation de tous. Enchaînant agréablement toasts, chants et gais propos, il sait animer ces instants de joie trop tôt passés. On acclame spécialement quelques fins diseurs qui se taillent de francs succès par des déclamations d'un bon goût littéraire et par des vaudoiseries de bon aloi.

Cette manifestation déroulée sous le signe de la franche amitié aura contribué à resserrer les liens entre villageois décidés plus que jamais à profiter d'une solidarité agissante dans le meilleur esprit communautaire.

Fx.

BONCOURT

Le 22 février 1950 s'est tenue la 3e assemblée générale ordinaire de la caisse de crédit mutuel. Cette année encore, un grand nombre de membres y ont assisté.

M. Mathez, président du comité de direction, s'est plu à relever que 1949 a été une année de réjouissante activité pour notre petite banque locale. 20 nouvelles admissions et 2 sorties par décès ont porté l'effectif à 96 membres.

Le bilan se monte à Fr. 734,039.95 et le mouvement général à Fr. 2,743,192.— en 1105 opérations.

Durant l'exercice écoulé, il a été délivré 110 carnets, portant ainsi le compte épargne de Fr. 406,953.— en 1948 à 653,666.—. Cette forte augmentation de l'épargne est la preuve de la confiance que nous témoignent les déposants de notre localité. Grâce à cet apport de fonds, il nous a été possible de rendre de nombreux services à notre population. En effet, les prêts accordés en 1949 atteignent Fr. 389,509.—, alors qu'ils étaient de Fr. 209,191.50 en 1948.

Les chiffres sus-indiqués démontrent que notre saine institution remplit la tâche qu'elle s'est assignée. Rares sont les caisses qui, en deux années d'existence, ont obtenu de semblables résultats. Il ne peut

en être autrement, car les expériences acquises pendant 2 ans ont porté leurs fruits.

Si notre caisse est bien assise et solide, c'est qu'elle est guidée par des principes chrétiens et sagement administrée. Elle est, d'autre part, sollicitée par une population très laborieuse et en général très économe, qui lui a donné sa confiance.

Un participant.

RENAN (Jura bernois)

La Caisse de crédit mutuel de notre commune a tenu son assemblée générale le 18 mars pour examiner les comptes du deuxième exercice.

Dans son rapport, le président du Comité de direction fait ressortir la marche réjouissante de la Caisse en souhaitant qu'elle se développe toujours davantage par l'union de ses membres et par un recrutement incessant.

Le caissier commente les comptes de 1949 et relève en particulier les chiffres suivants :

Bilan : Fr. 165 631,42 (Fr. 104 970,65 en 1948) ; chiffre d'affaires : Fr. 735 027,36 (Fr. 558 792,68 en 1948) ; épargne : Fr. 98 985,42 et obligations Fr. 18 500.—.

Notre caisse a prêté à ses membres Fr. 87 900.— à fin 1949.

L'effectif des membres a passé de 21 à la fondation à 47.

Ces résultats montrent que notre Caisse peut rendre d'appréciables services dans notre commune. Après l'adoption des comptes, l'assemblée a procédé aux nominations statutaires.

Ces opérations se sont déroulées dans le meilleur esprit et font bien augurer de l'avenir.

Jad.

COLLONGE-BELLERIVE (Genève)

Notre caisse a tenu le 15 mars sa 21^e assemblée générale statutaire dans la grande salle du restaurant Sella à Collonge. 29 membres étaient présents ; c'est peu sur les 61 adhérents que compte la caisse ! Par contre, un groupe nombreux de sympathisants et d'amis assistait à cette réunion honorée de la présence de M. Emile Jacques, maire, et de M. le curé Pollien.

M. Margaud, président du comité de direction, présente son rapport. Il évoque le souvenir de M. le curé Michel du conseil de surveillance, qui s'est retiré à Belfaux (Fribourg) après 31 ans d'activité pastorale à Collonge et celui de M. Descombes, du comité de direction, maire de Collonge-Bellerive, décédé au cours de l'exercice. Dans un exposé rétrospectif de l'exercice écoulé, il rappelle la mauvaise année subie par nos paysans et les difficultés financières qui pointent à l'horizon. Plusieurs nouveaux membres sont venus grossir nos effectifs. Le mouvement des affaires est sensiblement le même ; le bilan, quoique en léger recul, montre un accroissement de l'épargne et des obligations. Albert Falquet, caissier, donne le détail des postes du bilan et du mouvement, soulignant la nécessité de confier notre épargne à la caisse pour qu'elle puisse répondre aux nombreuses demandes d'emprunt. Roulement Fr. 532,389,15 en 737 opérations.

Bilan Fr. 438,333,75. Boni Fr. 2,311,45 versé aux réserves qui atteignent 14,731,05 francs.

Emile Falquet, président du conseil de surveillance, donne lecture d'un important rapport qui constate la bonne tenue de la comptabilité et l'ordre qui préside aux diverses affaires de la caisse. Il fait approuver les comptes et le bilan et les sociétaires donnent décharge au comité de direction et au caissier. L'assemblée nomme ensuite M. le curé Pollien au conseil de surveillance et Louis Descombes au comité de direction. Il est procédé au paiement de l'intérêt de la part d'affaire, puis le verre de l'amitié, offert par la caisse, est apprécié comme il se doit par l'assistance.

Au cours de la séance, M. le maire Jacques exprima sa satisfaction des heureux résultats obtenus et sa joie de connaître par le détail la vie d'une société locale dont il ne soupçonnait pas la vitalité.

M. le curé Pollien souligna le but éminent de la caisse de crédit mutuel dans le domaine social et familial. Il se déclare heureux d'en faire partie aujourd'hui et insiste auprès des jeunes pour qu'ils lui apportent leur appui en pratiquant l'économie et l'épargne si indispensables à leur avenir.

M. Marius Lépine, ancien caissier, se fait l'interprète de tous pour dire aux dirigeants et au caissier la gratitude et la reconnaissance des membres. Il rappelle que, créée en 1929 avec 16 adhérents, notre petite banque a fait son chemin puisqu'elle en compte plus de 60 à ce jour. Il formule le vœu qu'en restant fidèle à l'idéal chrétien de ses fondateurs elle puisse grandir encore et marcher à de nouveaux succès.

Le chroniqueur.

MOTIERS (Neuchâtel)

Le 17 mars avait lieu l'assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel de Motiers.

M. Albert Chédel, président du Comité de direction, souhaite la bienvenue à tous les participants et rappelle en quelques mots la fondation de notre société, il y a un an. Puis il donne lecture du rapport du Comité de direction.

On peut constater que les débuts de notre établissement sont bons. Les quelque quarante livrets d'épargne ouverts montrent l'intérêt et la confiance immédiats de la population môtisienne. Le président insiste sur les bases Raiffeisen, solides, saines et démocratiques. Il montre que le petit bénéfice de l'exercice prouve une bonne gestion. Au sujet des taux, les comités ont envisagé de maintenir les taux en vigueur pour 1950 ce qui est favorable aux épargnants et aux emprunteurs. En conclusion, le président adresse de vifs remerciements au caissier pour son dévouement, à ses collègues des deux comités qui apportent une grande conscience dans l'accomplissement de leur rôle, à tous les membres de la société ainsi qu'à toutes les personnes qui, dès le début, ont fait confiance à la Caisse d'épargne môtisienne.

C'est au tour du caissier, M. Pierre Thiébaud, de présenter l'activité de 1949. Le chiffre d'affaires mensuel a été de Fr. 15 000.— en moyenne pour la première

année et le résultat de l'exercice se marque par un léger bénéfice, malgré des frais toujours importants lors de la création d'une nouvelle institution. Le chapitre des pertes et profits est commenté plus longuement. Pour terminer, le caissier donne quelques renseignements sur les possibilités de la Caisse, sur les opérations pouvant être traitées et sur l'organisation interne.

Le troisième rapport est celui du Conseil de surveillance. M. Charles Schneeberger, président, donne la parole au secrétaire de ce comité, M. Marc Arn, afin qu'il présente le rapport annuel. Il commente, en quelques mots, les opérations faites, les contrôles effectués et propose à l'assemblée d'adopter les comptes avec remerciements au Comité de direction, particulièrement à son président et au caissier.

L'assemblée adopte les comptes tels qu'ils ont été remis à chaque membre, puis ensuite vote à l'unanimité le projet de règlement sur les prêts sur bétail, projet présenté par les deux comités.

Pour terminer cette assemblée, qui s'est déroulée dans un excellent esprit de loyauté et de confiance, le président forme des vœux pour le développement de notre caisse qui est ouverte à toute la population sans distinction de partis, de religions ou de professions. Les organes dirigeants de la Caisse Raiffeisen de Môtiers veulent marcher de l'avant avec confiance en ne voyant que le but de grande solidarité villageoise qui est le leur.

T.

BIERE (Vaud)

Le 15 mars écoulé avait lieu l'assemblée générale des membres de la Caisse au local du cinéma pour la reddition des comptes du 36^e exercice.

Sous l'expertise direction du président, M. Ed. Pittet, l'ordre du jour se déroule rapidement. La Caisse compte 158 sociétaires. De la lecture des comptes, il ressort que le mouvement général est de 18,6 millions de francs en 4014 opérations. La somme du bilan est de Fr. 1 902 927. Le bénéfice de Fr. 6 572 a porté le fonds de réserve à plus de 100 000 francs. Les dépôts d'épargne répartis sur 898 carnets se montent à Fr. 1 242 000.

Pour la 15^e fois, M. Pittet a l'honneur de présenter le rapport du Comité de direction ; il constate la bonne marche de l'association, le travail désintéressé des comités et du caissier. Alors que depuis 15 ans ces organes dirigeants n'ont pas subi de modifications, il nous faut remplacer aujourd'hui un membre décédé et un démissionnaire pour cause de santé.

Le fonds de réserve a atteint cette année la première centaine de mille francs. Pour marquer cet événement important, les comités, dans une précédente séance, ont décidé, dans le cadre des principes Raiffeisen, d'intéresser la jeunesse à l'activité de l'association par la création d'un fonds scolaire afin de récompenser les meilleurs élèves des classes de nos deux villages. Fr. 1000.— seront ainsi mis à part, Fr. 500.— pour les classes de Bière et Fr. 500.— pour Berolle ; l'intérêt des dites sommes servira à doter d'un prix annuel les filles ou garçons arrivant au terme de la scolarité avec la meilleure moyenne

en dictée et composition aux examens annuels écrits.

Après la ratification des comptes et du bilan par l'assemblée, une jolie soirée de cinéma est offerte aux membres de la Caisse et à leurs dames invitées pour la circonstance, ainsi qu'une collation servie au restaurant du Café du Camp.

Au vu des résultats obtenus par notre banque locale, l'auteur de ces lignes éprouve une vive satisfaction, car il se remémore qu'il fut le premier à en proposer à l'époque la fondation dans une assemblée de comité de la Société de développement. Il avait eu connaissance de ces institutions d'entraide et de leurs mérites par un article de journal dû à la plume du vénéral pasteur de Valeyres, M. Rochat. Une conférence de M. le pasteur Mounoud eut tôt fait de constituer un comité d'initiative qui fonda la Caisse. J. C.

FROIDEVILLE (Vaud)

Les membres de notre Caisse se réunissaient à la salle communale en assemblée générale, le 7 avril, pour l'adoption des comptes du 20^e exercice.

Les opérations statutaires rapidement enlevées ne donnent lieu à aucune observation.

M. Oppliger, vice-président du Comité de direction, se fit un plaisir de relever, à l'occasion de ce 20^e anniversaire, les réjouissants progrès de notre modeste Caisse locale et les grands services qu'elle a rendus à la population de notre village, de 1930 à 1950, malgré les difficultés du début et de la période de guerre. La Caisse compte aujourd'hui 35 sociétaires; la somme du bilan se monte à Fr. 237 000 avec déjà Fr. 10 506 de réserves. Pour ces vingt premières années, le roulement atteint près de 4 millions de francs.

Au nom de toute l'assemblée et en termes chaleureux, M. Oppliger remercie spécialement pour leur féconde activité deux membres qui furent le plus souvent à la tâche dès le début, soit l'initiateur, M. Louis Martin, président du Comité de direction, et M. Paul Isely, caissier. Pour marquer d'une façon tangible cette reconnaissance, il remit à chacun un superbe plateau, gravé d'une inscription appropriée, en souhaitant les voir longtemps encore remplir leurs délicates fonctions.

En fin de séance, sur la proposition de M. Louis Verboux, président du Conseil de surveillance depuis 20 ans également, il fut décidé d'abonner tous les membres de la Caisse au *Messenger Raiffeisen*.

Une substantielle collation, suivie d'une partie récréative, termina cette belle manifestation où la Municipalité, la Caisse d'assurance de bétail et le Syndicat d'alpage étaient représentés par un délégué.

L. M.

LE SEPEY (Vaud)

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le 26 mars écoulé. Après les opérations statutaires, le président du Conseil de direction, M. Aloïs Ogney, retrace l'activité de notre institution bancaire durant son 26^e exercice. Malgré les circonstances économiques mondiales chancelantes, la dépréciation des monnaies étrangères, notre Caisse continue à se développer et à gagner

de plus en plus la confiance générale.

Le compte rendu du caissier, M. Paul Morier, fait ressortir :

L'effectif des membres est de 233 ; le bilan se monte à Fr. 1 916 604.— ; le bénéfice de Fr. 9525.— a porté les réserves à Fr. 95 038.—.

Les dépôts d'épargne ascendent à environ Fr. 920 000.— et les prêts hypothécaires ont dépassé le million pour la première fois cette année. Notre institution est à la portée de tous et fait bénéficier les dépôts et les prêts d'un taux d'intérêt avantageux.

M. Jules Marlétaz, président du Conseil de surveillance, constate la bonne gestion du Conseil de direction, du caissier et sur sa proposition l'assemblée accepte à l'unanimité les rapports qui lui sont présentés.

La séance se termine par la répartition de l'intérêt de la part sociale après quoi les assistants s'en vont, comme il se doit en pays vaudois, prendre le verre de l'amitié offert par la Caisse. A. V.

MEZIERES (Vaud)

L'assemblée générale ordinaire de notre Caisse a eu lieu le 13 mars, à la grande salle, sous la présidence de M. Constant Jordan, président.

150 sociétaires y portaient présence.

Dans le rapport qu'il a présenté au nom du Comité de direction, le président a fait un large tour d'horizon politique et financier en mettant spécialement l'accent sur l'année économique dans le Jorat qui n'a pas été en tout point favorable. Il s'est réjoui de l'heureux développement que continue à prendre notre Caisse et a invité les sociétaires à rester fidèles à la cause raiffeiseniste et à la soutenir pour la prospérité de la population de la circonscription.

M. Albert Cavin, notre dévoué caissier, a présenté ensuite les comptes annuels et fait un suggestif exposé de l'évolution des différents postes du bilan.

Notre Caisse groupe aujourd'hui 231 sociétaires. La somme du bilan se monte à Fr. 1,3 million. Le mouvement d'affaires de l'exercice a été de Fr. 2,6 millions en 2000 opérations. Le bénéfice net de Fr. 6739.25 a été versé aux réserves qui atteignent déjà Fr. 77 638.30.

M. Jules Rod, président du Conseil de surveillance, a présenté ensuite un objectif rapport sur l'activité déployée par cet organe de contrôle ; il se plaît à constater l'excellente tenue de la comptabilité et la gestion sérieuse des affaires.

Ainsi bien renseignée, l'assemblée approuva les comptes et exprima ses vifs remerciements au Comité de direction et sa gratitude spéciale au dévoué caissier pour le gros travail accompli avec zèle et serviabilité.

L'ordre du jour appelait ensuite les élections statutaires. M. Jordan, président, annonça alors qu'étant donné son âge il n'acceptait pas un nouveau mandat et remercia l'assemblée de la confiance qu'elle lui avait accordée dès la fondation de la Caisse.

M. Arnold Duperrex, vice-président, se fit l'interprète de l'assemblée pour remercier M. Jordan, dont il déplore l'irrévocable décision. Il dit tout ce que notre vénéré président a accompli avec un admi-

rable dévouement et un complet désintéressement pour la bonne marche et le développement de notre Caisse : membre du Comité de direction dès la fondation soit durant 33 ans, dont 23 ans de présidence, M. Jordan n'a ménagé ni son temps ni sa peine pour le bien de la communauté. Il laisse un bel exemple et son nom reste gravé en lettres d'or dans les annales de notre association.

L'assemblée appelle ensuite M. Hermann Baltisberger, municipal à Corcelles-le-Jorat, à faire partie du comité de direction et désigne comme nouveau président M. Arnold Duperrex, ruraliste-postal à Mézières.

Et pendant que le caissier procède au paiement de l'intérêt de la part d'affaires s'ouvre une charmante partie familière sous l'habile direction de M. Robert Guex. Alors qu'une généreuse collation composée de succulentes salées arrosées d'un de nos bons crus du pays est offerte par la Caisse, on entend de nombreuses productions de notre « Fanfare des sociétaires », ainsi que plusieurs membres sans oublier notre populaire patoisant, M. Maurice Chappuis, fidèle interprète de Marc à Louis. J.

YVONAND (Vaud)

Notre Caisse fête cette année le 40^e anniversaire de sa fondation. C'est sous ce signe que s'est tenue samedi 18 mars l'assemblée générale annuelle.

L'ordre du jour portait les objets habituels. Le nombre des membres (151) est en augmentation sur celui de l'année précédente. Le bénéfice de l'exercice 1949 se monte à Fr. 8722.30. Il est versé au fonds de réserve, qui atteint alors Fr. 81 750.14. Le chiffre du bilan est de Fr. 1 625 342.84, celui du mouvement général ascende à Fr. 3 932 939.15. MM. Louis Durussel, Edmond Delay et Aimé Bugnon, respectivement président et membres du Comité de direction et M. John Vernez, vice-président du Conseil de surveillance, sont confirmés dans leurs fonctions à l'unanimité de l'assemblée. Celle-ci adopte également les comptes tels qu'ils sont présentés en remerciant les divers organes pour leur saine gestion.

Dans son rapport, M. Durussel, président, rappelle les circonstances de la fondation de la société, il y a huit lustres. Il donne lecture du procès-verbal de fondation, qui nous apprend que 12 membres étaient présents pour créer notre Caisse, après qu'ils eurent entendu un exposé du regretté pionnier raiffeiseniste que fut M. Auguste Golay à Molondin. Les débuts ne furent pas faciles. Le bilan était rachitique, les membres peu nombreux. Peu à peu, cependant, la confiance vint et l'institution se développa régulièrement, grâce à la probité et à l'impartialité des dirigeants d'alors. Le nombre des membres actuels, ainsi que le bénéfice réjouissant réalisé en 1949 prouvent que notre Caisse a suivi proportionnellement la même évolution que tout le mouvement raiffeiseniste suisse dans son magnifique essor au cours de son demi-siècle d'existence.

En ce jour anniversaire, notre gratitude et notre admiration vont à tous les coopérateurs convaincus qui, mettant en commun leurs petites forces individuelles, ont

œuvré chaque jour pour le succès du raiffeisenisme suisse en général et celui de notre Caisse en particulier. Ils ont bien mérité de la paysannerie et du peuple travailleur suisses en contribuant ainsi à les libérer de certains bailleurs de fonds point toujours scrupuleux. G. P.

EVIONNAZ (Valais)

Par une gracieuse soirée printanière, le 30 mars 1950, notre Caisse Raiffeisen a tenu son assemblée générale annuelle.

M. Gustave Mettan, président du Comité de direction, ouvre la séance en saluant la présence de M. Paul Puippe, reviseur de la Centrale et en souhaitant la bienvenue la plus cordiale à 35 sociétaires présents.

Suit la lecture du protocole de la dernière assemblée par le secrétaire M. Arthur Jordan, après laquelle M. Mettan, dans un exposé clair et net, nous brosse le tableau de l'épargne qui, dit-il, est le principal organe vital de chaque caisse. Il nous la recommande chaudement par son allocution qui s'étend aussi aux divers problèmes actuels de notre pays, problèmes tant agricoles et monétaires que sociaux.

L'on passe à la lecture des comptes de l'exercice écoulé qui sont le labeur consciencieux de notre honorable et méritant caissier sortant de charge pour raison d'âge et de santé. M. Jules Bochatay quitte ce poste couronné de mérites. Il est l'objet de sincères remerciements de la part du président. Les comptes révèlent entre autres les quelques chiffres suivants :

Somme de bilan Fr. 149 954.95. 122 carnets d'épargne totalisent Fr. 136 000.—. Roulement Fr. 282 520.— en 300 opérations. Le bénéfice de Fr. 1123.55 porte la réserve à Fr. 6307.95.

Une jeune force nommée à l'unanimité de l'assemblée, soit M. Maurice Jacquemoud, reprendra les fonctions de caissier.

Sont de même appelés à repourvoir deux vacances au Conseil de surveillance: MM. Paul Mottet, instituteur, et Léon Gay.

La soirée poursuit son cours et il nous est donné l'avantage de suivre une causerie de M. Paul Puippe, reviseur de l'Union. Il nous énumère quels sont les avantages continus que procure chaque Caisse Raiffeisen à tous ceux qui y sont affiliés, quel a été le succès toujours ascendant et pro-

gressif du vénéré curé Traber, pionnier et promoteur des Caisses Raiffeisen en Suisse et, chose principale, quel doit être en tout et partout le rôle de l'épargne et de l'économie, âme de toute caisse.

Il salue d'autre part la Caisse d'Evionnaz en lui souhaitant une marche continue, saine et prospère afin de conserver toujours la dignité de sa noble devise: se dévouer pour servir.

M. Puippe a su, par son propre enthousiasme, conquérir toute notre attention.

Le temps avance. Il se fait tard. On procède à la distribution de l'intérêt de la part sociale et chacun s'en va chez soi content d'avoir passé une fois de plus une soirée fraternelle et instructive.

A. J.

Rédacteur responsable: Henri Serex
Imprimerie Fawer & Favre S. A., Lausanne

Au 1^{er} janvier 1950,
les **«Fils de Paul Frochaux,»**
LE LANDERON (Ntel)

Spécialités :

Landeron blanc «Mas des Chaux»

Landeron rouge «Chantemerle»

ont repris le commerce de vins de feu leur père et se recommandent.

La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

La cooperazione

Il presidente di una società locale di tiro propose ai membri dell'associazione quanto segue:

«Come già sapete, l'attività annuale sarà coronata da un'allegria serata sociale. I dettagli della manifestazione saranno resi noti più tardi; ciononostante abbiamo deciso di iniziare sin d'ora i lavori preliminari della festiciola. Il comitato ha fatto preparare questa botte, momentaneamente ancora vuota. Invitiamo ogni membro a voler portare un litro del suo miglior vino e di versarlo nella stessa. In tal modo ci assicureremo un'eccellente «nettare» che saprà suggerirci l'allegria e lo spirito necessari per la nostra serata.»

La proposta fu oltremodo ben accolta dai membri i quali si misero all'opera. Ognuno portò il quantitativo desiderato, versandolo direttamente nella botte. Ed ecco il giorno della festa. Con grande solennità il presidente volle servirsi il primo bicchiere. Ma, oh sorpresa! Nella botte era stata versata tanta acqua.

Cosa era capitato? Numerosi membri versarono infatti dell'acqua dicendosi: «Nella quantità nessuno se ne accorgerà».

All'erta quindi, e che simili avventure non abbiano a verificarsi presso le società cooperative ed in particolare presso le nostre Casse Raiffeisen.

In realtà si incontrano troppo frequentemente individui, in modo particolare presso le società cooperative, che si dicono:

«La mia assenza non sarà nemmeno rilevata. L'andamento della società non dipende dalle mie modeste ed insignificanti possibilità personali.»

Mentalità questa assolutamente fuori di posto per un cooperatore!

La popolazione agricola deve dar prova di spirito di reciproco aiuto e di solidarietà nella difesa dei propri interessi. Nessuno può o deve restare isolato. Ognuno deve offrire lealmente il suo obolo sull'altare dell'interesse generale.

Presso una società cooperativa, ogni membro deve collaborare con le migliori sue forze. Non è ammissibile di vivere disinteressatamente, lasciando agli altri i compiti amministrativi, convinto di bene-

ficiare dei vantaggi assicurati dalla comunità e dall'associazione.

Solo l'unione delle volontà e delle capacità individuali facilita il raggiungimento della meta comune.

Una società cooperativa che non sia animata da sano spirito di collaborazione non potrà mai svilupparsi, non potrà mai apportare benefici notevoli.

Anche presso le nostre Casse rurali i «portatori d'acqua» s'infiltrano troppo facilmente e se ne avverte tosto la loro società nefasta azione.

Li troviamo per esempio fra i membri che affidano i loro capitali ad enti bancari dei centri, malgrado che l'istituto locale di mutuo credito e risparmio offra condizioni non meno vantaggiose e non meno sicure. La stessa cosa può dirsi di coloro che depositano alla Cassa gli spiccioli, tanto per salvare le apparenze, affidando i loro risparmi ad altri istituti di credito.

La popolazione agricola deve far prova oggi di solidarietà anche nel campo del risparmio e del mutuo credito. Nessun compromesso potrà essere accet-

tato. Il denaro della campagna deve restare alla campagna; i risparmi del villaggio devono esser messi al servizio dell'economia locale.

Coloro che, accecati da talune idee demagogiche, non sanno far meglio che diffondere critiche ingiustificate ed insinuazioni contro la Cassa, rappresentano il prototipo del « portatore d'acqua ».

Ogni membro ha naturalmente la facoltà di esporre in giusta sede le sue obiezioni, le sue critiche; ciò deve però aver luogo lealmente, indirizzandosi direttamente ai dirigenti o all'occasione delle assemblee generali. La Cassa venne fondata per facilitare il reciproco aiuto, la reciproca collaborazione.

I « portatori d'acqua » sono in fine i gelosi, gli egoisti e coloro che non sanno vedere oltre l'interessamento personale. Sono gli individualisti che esercitano un'azione dispersiva, oltremodo dannosa. Sono coloro che credono dover unicamente « tirar l'acqua al loro mulino »; coloro che ritengono di rimetterci il loro piccolo io, che non sanno sacrificare un istante per la causa comune, che non offrono la minima parte delle loro energie a favore della collettività.

Sono tutti coloro che approfittano passivamente dei vantaggi della cooperazione, senza offrire il minimo contributo personale. Raiffeisenisti! non dite « la mia assenza non sarà nemmeno rilevata; l'andamento della società non dipende dalle mie modeste ed insignificanti possibilità personali ».

La prosperità ed il successo dell'associazione cooperativa dipendono principalmente dallo spirito di corpo, dalla devozione e dalla reciproca collaborazione che animano i propri membri. Ognuno saprà dimostrarsi attivo e militante collaboratore. Il raiffeisenista dev'essere un vero cooperatore. Solo l'unione delle forze e delle buone volontà può assicurare il successo e la capacità d'azione di una Cassa Raiffeisen, la creazione della quale è improntata unicamente al benessere ed alla prosperità delle comunità rurali.

Lo Sviluppo dell'Unione

(dal rapporto 1949)

Il movimento raiffeisenista ha chiuso al 31 dicembre 1949 il suo primo mezzo secolo di attività.

Il 1 gennaio 1900 infatti il parroco Traber di Bichelsee (Turgovia) diede vita alla prima Cassa rurale elvetica basata sul sistema del filantropo Federico Guglielmo Raiffeisen (1818-1888); la Cassa rurale di Castel San Pietro, fondata il 18 novembre 1949 rappresentava la

891esima istituzione locale di mutuo credito e risparmio sorta a difesa delle nostre popolazioni rurali nel corso di questi primi 10 lustri di vita dell'organizzazione cooperativistica di Raiffeisen in Svizzera.

* * *

L'esercizio 1949 ha assicurato il ripetersi di numerosi successi. L'attività di fondazione fu coronata dal sorgere di 11 nuove Casse, che si ripartiscono su 9 cantoni, e che hanno portato a 891 il numero delle affiliate.

L'effettivo dei soci salì a 91 993 beneficiando del concorso di 2255 nuovi associati.

La somma di bilancio complessiva delle 891 Casse affiliate raggiunse l'importo di 922 763 739 franchi, registrando un aumento del 5,84 % nei confronti dell'esercizio 1948. I nuovi depositi del pubblico furono di oltre 54 milioni di franchi; la maggior parte venne affidata alla cassa di risparmio, figurante in bilancio con 565,7 milioni. Il numero dei libretti di risparmio raggiunse la quota 379 899, dei quali 17 401 emessi durante la gestione 1949.

Le obbligazioni di cassa si assicurano 19,1 milioni di nuovi versamenti e presentano a fine dicembre un saldo di 164,5 milioni, mentre i creditori in conto corrente vantano 93,7 milioni (aumento: 6,6 milioni).

Come per il passato, nessuna Cassa rurale ha dovuto ricorrere all'aiuto finanziario di enti estranei al nostro movimento. Gli anticipi della Cassa centrale alle singole istituzioni locali diminuirono di 7,7 milioni, riducendosi a 18,7 milioni di franchi.

Fra le attività il capitolo « mutui ipotecari » assorbe il 62 % della somma di bilancio, presentando un importo di 573,1 milioni di franchi. I prestiti a termine, con garanzie personali e reali ammontavano a 36,8 milioni, mentre gli enti di diritto pubblico assorbono 53,3 milioni ed i debitori in conto corrente palesavano debiti per complessivi 68,7 milioni.

Il portafoglio titoli, composto — in generale — unicamente della quota sociale all'Unione centrale ed alla cooperativa di fidejussione, non presenta modifiche degne di particolare rilievo e si aggira sugli 8,5 milioni.

L'aver presso la Cassa centrale ha registrato un aumento di 13,7 milioni portandosi a 160,5 milioni. Questi depositi assicurano una buona liquidità generale. 2 milioni vennero depositati in conti vincolati a termine, mentre gli ulteriori 11,7 milioni furono accreditati in conto corrente a vista.

Mentre nel corso dei primi 8 mesi dell'esercizio 1949 l'affluenza dei capitali aveva registrato un ritmo normale, l'ultimo trimestre fu influenzato in modo non indifferente dalla momentanea particolare situazione del mercato monetario (controvalore delle vendite dei raccolti agricoli, e conseguenze dell'atteggiamento di numerosi istituti finanziari che limitano e sovente rifiutarono nuovi depositi).

Il servizio interessi si svolse in generale in modo soddisfacente, malgrado che in talune regioni particolarmente colpite dalla siccità i debitori incontrarono sovente difficoltà nell'adempiere puntualmente i loro obblighi. A fine esercizio si sono registrati 2,3 milioni di interessi non pagati (fra i quali figurano naturalmente anche quelli scaduti il 31 dicembre).

Il conto perdite e profitti presenta un sensibile aumento delle entrate di interessi — Fr. 29,8 milioni — dovuto all'aumentato volume dei mutui accordati. Fra le uscite gli interessi bonificati ai creditori assorbirono 16,5 milioni (1948: 15,4). Le spese generali — 3,93 milioni — corrispondono a 0,43 % della somma di bilancio. La voce « imposte » presenta un totale di 778 mila franchi. Gli ammortamenti ammontarono a 225 133 Fr.

Il beneficio netto totale fu di 3 473 733,27 Fr. e venne devoluto interamente alle riserve cifrantesi a 38,5 milioni, mentre alle quote sociali dei membri venne distribuito un interesse medio del 4,87 %.

I mezzi propri delle Casse Raiffeisen, unitamente al capitale sociale di 9,2 milioni, si aggirano sui 47,7 milioni.

Il movimento generale si è aggirato sui 1828 milioni.

La mutata situazione del mercato monetario ha avuto parecchie ripercussioni anche presso le nostre affiliate, le quali sono state pure costrette a riesaminare i tassi applicati.

Il tasso bonificato alle obbligazioni di cassa, che agli inizi dell'esercizio era del 3 ¼ %, venne ridotto al 3 e sovente anche al 2 ¾ %; ai depositi in cassa a risparmio venne bonificato il 2 ½ %, mentre l'1 ½ % venne assicurato ai conti correnti creditori.

Per i mutui ipotecari di primo rango ha fatto stato in generale il 3 ½ %; per prestiti garantiti da titoli di rango posteriore o da pegno di cartevalori venne applicato il 3 ¾ %, mentre per anticipi coperti unicamente da fidejussione personale o da pegno su bestiame si domandò il 4 %.

Numerose Casse Raiffeisen, disponenti di importanti fondi di riserva e dei mezzi propri minimi prescritti, hanno potuto

assicurare ai debitori ed ai creditori condizioni migliori delle medie suesposte, trovando sovente l'applicazione del tasso uniforme del 3 ½ % per i conti debitori, indipendentemente dalla garanzia offerta.

In questo modo i frutti di una decennale disinteressata collaborazione sono messi a disposizione dei ceti finanziariamente deboli, giustificando in maniera positiva il valore e la capacità dei principi sociali del movimento raiffeisenista.

Eco della Stampa

L'agricoltore ticinese del 1 aprile u.s. pubblica uno stralcio del discorso dell'on. consigliere di stato sig. Canevascini, direttore del dipartimento di agricoltura, tenuto all'occasione dell'assemblea generale della FOFT. Riproduciamo un breve passaggio che potrà sicuramente interessare anche i nostri cortesi lettori :

« Bisogna che gli agricoltori si facciano un concetto del gravissimo danno che si arreca al commercio allorché si manda oltre Gottardo (ed anche se si vende nel Can-

tone) quando il compratore in una cassetta di pesche, per esempio, trova che quelle sotto sono cattive, brutte, o guaste, e le poche belle sopra sono lì a dimostrare la malafede del venditore.

Ci si deve persuadere che l'inganno non può che riescire una sola volta, perché il danneggiato non si presenterà più per l'acquisto della nostra merce ! La libertà è cara a tutti, ma quando si vuol ricorrere per la vendita al cooperativismo una qualche limitazione alla libertà dei singoli bisogna pure accettarla, altrimenti si va verso l'anarchia e si corre diritti alla rovina. »

Ed in seguito aggiungeva :

« Facile sarebbe il dimostrare che il mantenimento della libertà personale non è in gioco quando si accettano le regole fondamentali del cooperativismo, il solo mezzo che possa salvare l'agricoltura, perché bisogna persuadersi che oggi giorno la vita agricola si svolge entro le maglie di un ingranaggio che stritola tutti coloro che non sanno difendersi. »

I DEPOSITI IN ITALIA

I depositi del pubblico italiano hanno registrato nell'esercizio 1949 un ulteriore aumento.

Al 31 dicembre 1949 i capitali affidati

ad istituti finanziari ammontavano a 1 948 724 milioni di lire (1948: 1 520 278 milioni). La voce « cassa a risparmio » si assicurava 1 015 937 milioni di lire, mentre i creditori in conto corrente vantavano un avere di 932 787 milioni.

Buca a Lettere

L. C. Domanda. — E' possibile accettare quale fidejussore un cittadino, di buona reputazione, ma che non possiede sostanza ?

Risposta. — Una persona che non possiede sostanza personale non deve mai essere accettata quale fidejussore.

E' questo un principio elementare di una sana distribuzione del credito ed un mezzo sovrano per evitare gli abusi e le nefaste conseguenze della fidejussione. Inoltre ricordiamo che per ogni prestito di una determinata importanza (per esempio a partire da 3/5000 Fr.) sarà bene consolidare la fidejussione con garanzie reali (pegno di titoli, polizze di assicurazione, ipoteca ecc.) offerte dal debitore stesso od eventualmente dai fidejussori.

Poussins et Poulettes

de ma production d'élevage vous donneront satisfaction. 10 races différentes. Demandez liste des prix No Z 19 à :

ERNEST BÄNZIGER

ferme avicole, Wolbalden (App.)

Tél. (071) 9 10 40

Service réel, prix avantageux

Il me manque dans ma réserve le

CARMINATIF „BOVOSAN“
bien connu.

Dans toutes les pharmacies et drogueries

Fabricant : Jakob Tobler, St-Gall

MOTRAC PETIT TRACTEUR - MOTOFAUCHEUSE

une conception de qualité

Un produit suisse d'une supériorité de construction et de fabrication incontestable qui est le résultat de notre propre expérience dans le domaine de la construction de motofaucheuses et de tracteurs depuis des dizaines d'années.

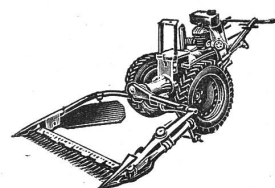
C'est, réunis en une seule machine :

un TRACTEUR de 8 CV, d'un poids de 350 kg. pouvant être élevé à une demi-tonne par la fixation de poids supplémentaires à l'intérieur des roues à pneumatiques, étant ainsi capable de remplacer deux chevaux ;

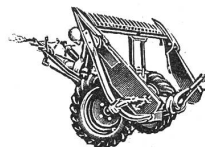
une MOTOFAUCHEUSE avec débrayage individuel de chaque roue, barre de coupe frontale, oscillante, ne faisant qu'un andain, s'adaptant à toutes les inégalités du terrain et assurant ainsi une coupe propre et régulière ;

une MACHINE A EMPLOIS MULTIPLES grâce à ses appareils supplémentaires tels que : charrue portée renversable, treuil, pulvérisateur pour la vigne et les arbres, arrache pommes-de-terre, appareil pour moissonner, remorque-siège, caisse de transport, poulie, etc.

Demandez prospectus, nouveaux prix-courant et démonstration à notre représentant régional ou directement aux



MOTRAC
est un tracteur
une motofaucheuse
et une machine à emplois multiples
en même temps.



USINES

ZURICH 48 - ALTSTETTERSTR. 120 - TÉL. (051) 25 44 30